

Concours 2023-2024:

« Fais parler un tableau d'un peintre russe »

Enregistre une bande sonore en t'inspirant d'un tableau

Règlement

Article 1

Dans le cadre de son action de promotion de la langue russe et des cultures russe et russophones, l'Association Française des Russisants (AFR), organise un concours de bandes sonores inspirées de tableaux d'artistes nés en Russie (URSS, Empire russe).

Cet événement bénéficie du soutien des organisations partenaires suivantes :

- l'agence Tsar voyages
- les éditions L'Asiathèque,
- les éditions Borealia,
- les éditions Ginkgo,
- les éditions Ophrys,
- GR groupe
- la librairie des Editeurs réunis
- l'Observatoire franco-russe
- Pirojki bar
- la Revue *Slavica Occitania*
- SAS MAG'EST Magasin Des Pays de l'Est
- le Théâtre du Pin Galant (Mérignac, 33)
- le Théâtre de Poche-Montparnasse (Paris)
- le Théâtre du Soleil (Paris)

Ce concours, intitulé : « *Fais parler un tableau d'un peintre russe* » est destiné aux élèves des établissements scolaires français, publics et privés, **qu'ils apprennent ou non le russe.**

Trois catégories de participants sont ouvertes, selon le niveau scolaire :

- Elèves des classes de CM1 et CM2 des écoles primaires
- Elèves des collèges, de la 6^e à la 3^e
- Elèves des lycées, de la 2nde à la Terminale

Article 2

Conditions de participation

Les participants réaliseront un enregistrement sonore en s'inspirant d'un tableau parmi les œuvres suivantes :

1. Ilia Répine, *Les révisions*, 1864
2. Constantin Korovine, *L'heure du thé*, 1888
3. Viktor Vasnetsov, *Ivan Tsarévitch chevauchant le loup gris*, 1889
4. Valentin Serov, *Les enfants*, 1899
5. Boris Koustodiev, *Mardi gras*, 1916
6. Vassili Kandinsky, *Moscou 1*, 1916
7. Zinaïda Serebriakova, *Chateau de cartes*, 1919
8. Varvara Stepanova, *La cavalière*, 1920
9. Alexandre Deïneka, *La course de relais*, 1947
10. Alexei Leonov, *Explorateurs lunaires*, 1966

Le document d'accompagnement donne quelques informations sur chaque tableau.

- Le format autorisé est un fichier MP3, m4a, Wav, Ogg, WMA ou Midi d'une durée comprise entre 1 et 3 minutes. Le fichier doit être nommé de la façon suivante : NOM.PRENOM.PEINTRE.

Ne citez pas votre nom dans l'enregistrement lui-même afin d'assurer l'anonymat.

- L'enregistrement peut comporter :

- des bruitages (vous trouverez, dans le document d'accompagnement, des suggestions de sites de bruitages en accès libre)
 - et/ou un fond sonore musical (libre de droits d'auteur)
 - et/ou un texte lu, qui doit être en français mais peut inclure des mots russes. Cela peut être soit un texte composé par l'élève, soit un texte d'auteur (dans ce cas, indiquer la source dans le bulletin d'inscription).
- La production devra être envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante : **concours2023@afr-russe.fr**
- La date limite d'envoi est fixée au **samedi 16 mars 2024 minuit.**
- Chaque participant joindra à son envoi le formulaire ci-joint après avoir renseigné lisiblement toutes les rubriques : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique (courriel), téléphone, lieu d'études, âge, tableau choisi, ainsi que la phrase suivante :

« J'autorise l'AFR à publier l'intégralité ou un extrait de ma production sur son site, dans ses publications, et à l'utiliser dans le cadre des expositions publiques itinérantes. ».

suivie de la date et de la signature du participant ainsi que de celle de ses parents.

Remarque à l'attention des professeurs de collège et lycée : en cas de participation de plusieurs élèves d'une même classe dans le cadre d'un travail collectif, nous demandons au professeur de présélectionner cinq productions au maximum et d'envoyer chaque travail individuellement dans les conditions appliquées à tous les participants. (NB : le nombre de productions n'est pas limité pour les classes de primaire).

Article 3

Sélection et publication des œuvres

Un jury compétent sera réuni par l'AFR.

Il sélectionnera les meilleures productions, en appréciera la qualité et l'originalité ainsi que le respect du thème et des consignes. Toute tentative de plagiat entraînera le rejet de l'œuvre.

L'AFR avisera directement les lauréats par courrier électronique.

Les productions primées paraîtront sur le site de l'AFR et pourront éventuellement être utilisées dans le cadre des expositions publiques itinérantes.

Article 4

Récompenses

Chaque catégorie de participants se verra décerner trois prix (Premier prix, Deuxième prix, Troisième prix) : par exemple livres, places pour des spectacles, bons d'achat, cadeaux divers liés à la Russie.

IMPORTANT : il ne sera décerné qu'une seule récompense par production. En tenir compte en cas de travail en groupe.

Article 5

Réclamations

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Site de l'organisateur: <http://www.afr-russe.fr>

